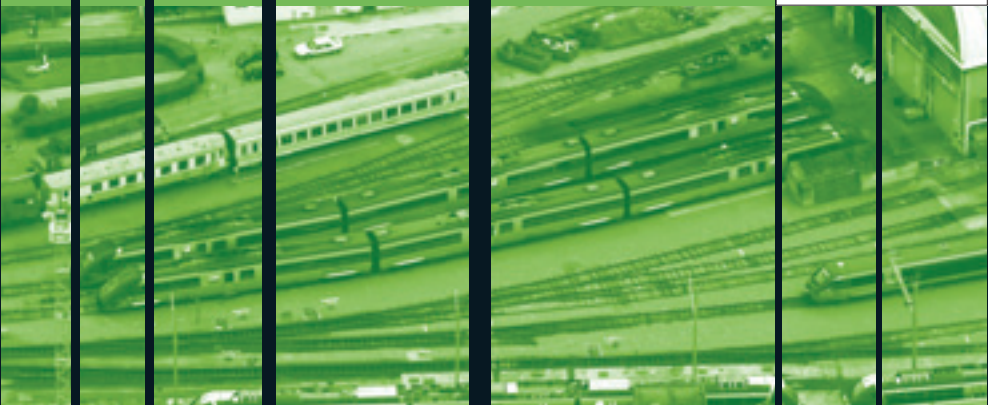




AGENDA 21 RÉGIONAL

Le développement durable en actions



édito



Laurent Beauvais
Président de la Région
Basse-Normandie

Pourquoi un Agenda 21 régional ?

Depuis 2004, la Région Basse-Normandie s'inscrit dans une démarche volontariste en faveur du développement durable. Il s'agit pour elle de répondre aux besoins actuels des Bas-Normands, mais aussi d'anticiper sur leurs besoins futurs.

La Basse-Normandie n'est pas épargnée par les enjeux planétaires : augmentation du coût des carburants, changements climatiques, accroissement des inégalités... Notre collectivité en est consciente et s'engage à son échelle. Elle agit concrètement ici et aujourd'hui, avec les femmes et les hommes qui font notre région.

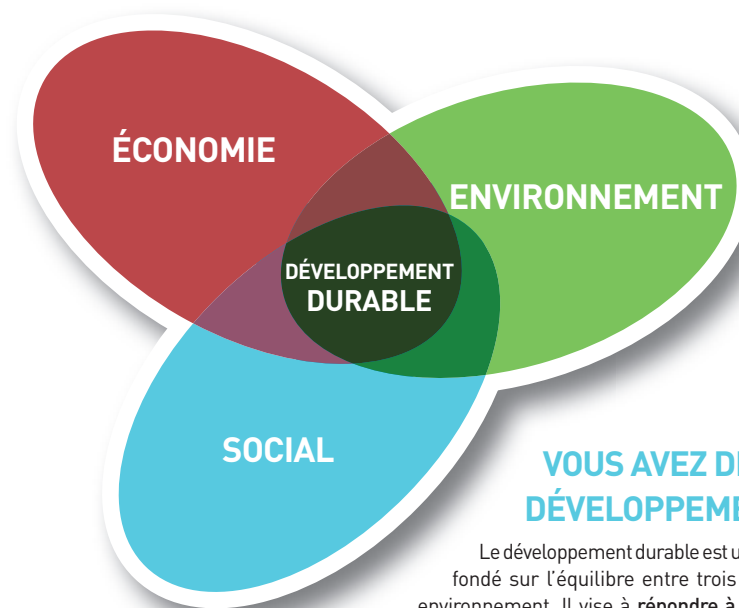
Pour construire le monde de demain, je suis convaincu de la nécessité d'adopter un nouveau mode de vie qui replace l'Homme au cœur de nos préoccupations et lui permette de s'épanouir. Il nous faut, pour cela, préserver notre environnement et concilier dynamisme économique, solidarité, équité sociale et territoriale.

Adopté le 20 juin 2008, l'Agenda 21 constitue pour la Région un plan de 100 actions concrètes en faveur du développement durable. Ce n'est pas une démarche figée. Nous souhaitons le faire vivre : écouter la contribution de chaque Bas-Normand, échanger avec les acteurs du territoire, mutualiser les expériences, évaluer régulièrement les résultats des actions... et, avec vous, améliorer l'Agenda 21 régional au fil du temps.



Le développement durable est « un mode de développement qui répond aux besoins du présent, y compris des plus pauvres, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Gro Harlem BRUNTLAND,
femme politique norvégienne.



VOUS AVEZ DIT DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le développement durable est un concept de développement fondé sur l'équilibre entre trois piliers : économie, social, environnement. Il vise à répondre à la fois aux préoccupations de préservation de l'environnement, de progrès économique et de justice sociale.

UN AGENDA 21, C'EST QUOI ?

Issue des recommandations de la Conférence des Nations Unies de Rio en 1992, l'idée d'Agenda 21 peut se traduire par « ce qui doit être fait » (agenda en anglais) pour le « 21^e siècle ».

Dans la pratique, l'Agenda 21 local est une stratégie accompagnée d'un programme d'actions concrètes pour renforcer la prise en compte du développement durable sur un territoire : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.

C'est aussi une démarche qui doit être menée en associant toutes les personnes concernées et dans le souci d'évaluer régulièrement et d'améliorer en continu les actions mises en œuvre.

Qu'il l'appelle Agenda 21 ou non, tout le monde peut s'engager dans une démarche de développement durable : une collectivité, une école, un festival, une entreprise...

L'AGENDA 21 RÉGIONAL.

L'Agenda 21 régional a pour principal objectif d'orienter la Basse-Normandie vers un développement durable.

Document structurant pour l'action de la Région, il conduit à intégrer progressivement cet objectif dans chacune des politiques régionales.

C'est également un moyen pour l'institution de devenir plus exemplaire en matière d'éco-responsabilité : réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à son fonctionnement et en réduire les coûts.

Enfin, l'Agenda 21 constitue pour la Région un levier de sensibilisation et de mobilisation de tous. Il favorise et accompagne l'implication des acteurs du territoire en faveur du développement durable.

Concrètement, il se traduit par un document, qui détaille 100 actions concrètes à mener autour de 5 priorités.

COMMENT LA RÉGION A BÂTI SON AGENDA 21 ?

- 2004** → Engagement politique : faire de la Basse-Normandie une véritable Éco-Région
- 2005** → Sensibilisation des agents et des élus de la Région au développement durable
- 2005/2006** → Diagnostics partagés de l'institution et du territoire
- 12 mai 2006** → Délibération de la Région engageant l'élaboration de l'Agenda 21 régional
- 2007** → Année du développement durable pour la Région Formations et élaboration participative du plan d'actions
- 1^{er} semestre 2008** → Consultations de la population et des partenaires

CE QUE LES BAS-NORMANDS EN PENSENT...

88% se disent sensibilisés au développement durable, mais seuls 8% ont entendu parler d'Agenda 21.

Pour **3/4** des Bas-Normands, le développement durable est une réelle opportunité de développement économique et de création d'emplois.

Les actions environnementales et sociales prioritaires à leurs yeux : économiser l'eau et préserver sa qualité, lutter contre la précarité et construire des logements à prix abordable.

65% de la population utilisent leur voiture au quotidien. S'il fallait changer, 1/3 se tournerait vers les déplacements doux (vélo, marche...) et 1/4 vers les transports collectifs.

70% des Bas-Normands estiment que le moyen le plus efficace pour sensibiliser et faire changer les habitudes, c'est d'enseigner le développement durable à l'école et en formation professionnelle.

20 juin 2008 → La Région vote son plan d'actions

100 ACTIONS

AUTOUR DE 5 GRANDS AXES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA BASSE-NORMANDIE

axe 1

AGENDA 21 RÉGIONAL

Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures

Faire de la Basse-Normandie une région accueillante pour les jeunes, une région qui leur permette de se former, de se préparer aux enjeux du développement durable, mais aussi une région qui leur donne les moyens de s'épanouir.

- Préparer les jeunes à construire un avenir durable, en mobilisant lycées et Centres de Formation des Apprentis
- Donner aux jeunes l'envie d'être les acteurs et les ambassadeurs de la Basse-Normandie
- Tendre vers l'équité sociale et favoriser l'éco-citoyenneté
- S'ouvrir sur le monde et transmettre un avenir de solidarité et de paix

DES ACTIONS QUI INTÉRESSENT CHACUN D'ENTRE NOUS

Soutien aux projets de mobilité et de solidarité des jeunes Bas-Normands.

“ Ce sont 200 jeunes qui, chaque année, peuvent, en réalisant leur projet, mieux comprendre et appréhender le monde dans lequel ils vivent. ”

DES ACTIONS AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

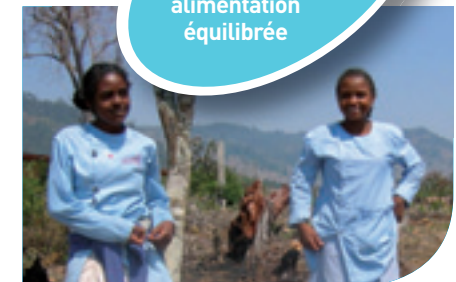
Charte d'engagement pour une restauration durable dans les lycées.

Nouveaux marchés pour les producteurs locaux

Produits biologiques et de filières courtes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Éducation des jeunes à une alimentation équilibrée



axe 2

AGENDA 21 RÉGIONAL

Rétablir LES GRANDS ÉQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

Les équilibres naturels et humains constituent pour de nombreuses activités un formidable potentiel pour asseoir le développement durable. Ils sont également fragiles et la responsabilité de la Région est de veiller à les respecter, aider à les rétablir, afin que soit préservée la vie des hommes et des territoires, et contribuer ainsi aux enjeux planétaires.

- Répondre et s'adapter au changement climatique
- Préserver les ressources naturelles : espaces, eau, biodiversité
- Valoriser le caractère maritime et littoral de la Basse-Normandie
- Développer la solidarité entre les hommes et les territoires
- Renforcer les transports collectifs et les mobilités douces pour tous

DES ACTIONS QUI INTÉRESSENT CHACUN D'ENTRE NOUS

Améliorer la performance énergétique des logements sociaux.

“ Ce sont des logements sociaux de meilleure qualité et moins de charges pour les locataires, en particulier pour les consommations d'énergie. Ce sont aussi moins de rejets de gaz à effet de serre. ”

DES ACTIONS AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

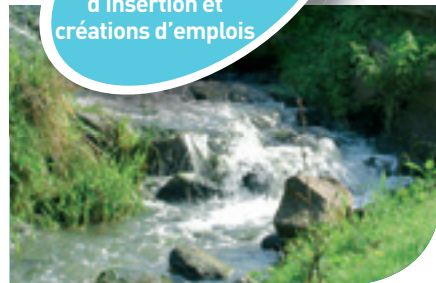
Le programme EAU'bjectif Basse-Normandie : préserver l'eau et les milieux aquatiques.

Diminution des coûts de production d'eau potable

Qualité de l'eau et biodiversité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intervention d'entreprises d'insertion et créations d'emplois



axe 3

AGENDA 21 RÉGIONAL

Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

Favoriser une démultiplication des actions en faveur d'un développement durable de la Basse-Normandie. Être aux côtés de ceux (entreprises, collectivités, associations) qui prennent des initiatives et mettent en œuvre des démarches globales de développement durable à l'échelle de leur territoire ou de leur organisme.

- Développer la connaissance, la recherche et l'innovation en matière de développement durable
- Préparer l'emploi de demain, en anticipant sur les compétences nécessaires à un développement durable
- Miser sur l'économie sociale et solidaire
- Intégrer l'éco-conditionnalité dans les aides de la Région
- Appuyer les territoires et collectivités dans leurs politiques de développement durable

DES ACTIONS QUI INTÉRESSENT CHACUN D'ENTRE NOUS

Aider le développement des Agendas 21 locaux des collectivités.

“ Inciter et soutenir l'implication des collectivités dans des programmes de développement durable, c'est favoriser la qualité de vie de tous les Bas-Normands. ”

DES ACTIONS AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

Soutenir et amplifier le développement de l'agriculture biologique et des exploitations herbagères en Basse-Normandie.

Agriculture locale dynamique

Préservation des ressources naturelles, réduction des pollutions

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Emploi des agriculteurs, santé des consommateurs



axe 4

AGENDA 21 RÉGIONAL

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

S'appliquer à soi-même ce que l'on recommande aux autres. La responsabilité de la Région est assumée avec un double objectif : réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à son fonctionnement... et en réduire les coûts.

- Parier sur l'évolution des comportements
- Systématiser la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la commande publique
- Réduire les impacts et les consommations liés à l'activité et au patrimoine bâti de la Région

DES ACTIONS QUI INTÉRESSENT CHACUN D'ENTRE NOUS

Prendre en compte le développement durable dans les achats de fournitures pour l'administration régionale.

“ C'est favoriser le développement d'une offre de produits plus respectueux de l'environnement et offrant des possibilités d'insertion professionnelle pour tous. ”

DES ACTIONS AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

Assurer la diversité des personnels au sein des services régionaux et les former au développement durable.

Ressources humaines et techniques professionnelles

Économie des ressources par les agents dans leur métier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Égalité devant l'emploi



axe 5

AGENDA 21 RÉGIONAL

Informer, former, ÊTRE À L'ÉCOUTE

La première des responsabilités de la Région est d'écouter les attentes et les besoins des Bas-Normands, pour fonder son action et ses politiques. Depuis leur élaboration, jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation, la Région fait le choix de la concertation avec la population et les forces vives du territoire.

- Développer l'Éducation au développement durable de tous, en confortant l'action des associations
- Construire ensemble les grandes politiques régionales et en rendre compte
- Favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences sur le développement durable
- Inventer ensemble les dispositifs pour évaluer et faire vivre l'Agenda 21 régional

DES ACTIONS QUI INTÉRESSENT CHACUN D'ENTRE NOUS

Opérations «Voix Publiques»

“ C'est associer la population et les partenaires de la Région à l'élaboration des nouvelles politiques et rendre compte de leur mise en œuvre. ”

DES ACTIONS AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

S'appuyer sur les associations et soutenir leurs actions d'éducation au développement durable.

Développement des emplois dans l'économie sociale et solidaire

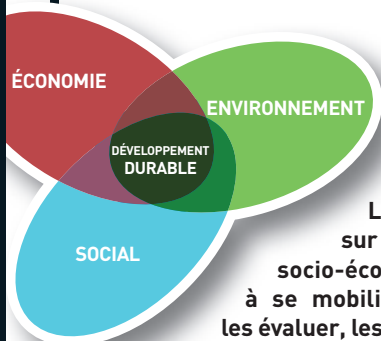
Connaissance et préservation de l'environnement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Éducation de tous, petits et grands



et ensuite ?



FAIRE VIVRE L'AGENDA 21

La poursuite de la démarche et sa réussite reposeront sur la capacité de tous - services de la Région, acteurs socio-économiques du territoire et chaque Bas-Normand - à se mobiliser, ensemble, pour mettre en œuvre les actions, les évaluer, les améliorer et en faire émerger de nouvelles.

SE RENCONTRER, ÉCHANGER ET AGIR ENSEMBLE

Comme pour son élaboration, la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional doit **associer le plus grand nombre possible de partenaires et de Bas-Normands.**

Pour chacune de ses politiques en lien avec le développement durable, la Région favorisera la constitution et l'animation d'un réseau thématique regroupant l'ensemble des acteurs concernés ; lieu de discussion, de propositions et de pilotage d'actions partenariales.

Chaque année, la Région organisera des **Assises régionales du développement durable**, un rendez-vous mobilisateur où se retrouveront tous ceux, citoyens, professionnels et institutionnels, qui souhaitent agir en faveur du développement durable.

ÉVALUER LES RÉSULTATS ET LES PARTAGER POUR S'AMÉLIORER

L'évaluation de l'Agenda 21 se fera de manière continue, tout au long de la vie de l'Agenda 21. Elle intégrera à la fois un suivi de chacune des actions du plan (avancement, résultats, impacts) et un suivi de l'évolution de la Basse-Normandie au regard du développement durable (répercussions locales des enjeux planétaires, appropriation de ces enjeux par la population et les acteurs du territoire...). Pour être réellement efficace, cette évaluation devra être discutée et les points de vue confrontés. C'est pourquoi, chaque année, la Région publiera un « **Point d'étape** » faisant état de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Elle associera ses partenaires à l'identification des actions à ajouter, dans une dynamique d'amélioration du plan d'actions.



PARLEZ-VOUS L'AGENDA 21 ?

• AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est un système de production agricole spécifique qui exclut l'usage d'engrais et de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés.

• COMMERCE ÉQUITABLE

Il permet de limiter les inégalités Nord-Sud en rétablissant un rapport d'échanges satisfaisant pour tous, du producteur au consommateur, et en assurant une juste rémunération du travail des producteurs des pays en voie de développement, qui s'engagent en retour à garantir le respect des droits fondamentaux des personnes ainsi que de l'environnement.

• COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

C'est une possibilité pour les collectivités locales françaises de passer des conventions de coopération avec les collectivités locales étrangères dans leurs domaines de compétences, dans le respect des engagements internationaux de la France. La coopération décentralisée s'appuie sur des échanges d'expériences, de personnel ou de services dans différents domaines comme la démocratie locale, le développement économique local, l'environnement...

• ÉCO-CITOYEN

C'est une personne qui adopte des gestes et/ou des comportements responsables vis-à-vis de son environnement mais aussi vis-à-vis des autres personnes.

• ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ce sont les énergies provenant de gisements naturels qui ne s'épuisent pas (soleil, vent, marée...), d'organismes vivants capables de se reproduire (ressources marines, végétaux...).

• EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

L'empreinte écologique mesure la pression exercée par les hommes sur la nature en évaluant la surface dont ils ont besoin sur la Terre pour subvenir à leurs besoins, maintenir un niveau de vie constant et assurer l'élimination des déchets produits. Elle se calcule en hectares.

Combien d'hectares faudrait-il pour faire vivre tous les habitants de la Terre si tous vivaient comme les Européens ? L'équivalent de trois planètes. Et combien en faudrait-il dans vingt ans si rien ne change ? Sept planètes...

• EFFET DE SERRE

L'effet de serre est un phénomène naturel dû à la rétention de l'énergie solaire par certains gaz (tel le dioxyde de carbone ou le méthane), présents dans l'atmosphère. L'effet de serre permet d'avoir une température moyenne qui rend la vie de l'Homme possible sur la Terre. Toute activité humaine génère directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, elles prennent une ampleur telle qu'elles entraînent l'élévation de la température moyenne de la Terre, à tel point que l'on parle de changement climatique.

• PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Le principe de précaution est défini par l'article L.110-1 du code de l'environnement selon lequel « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable ». [Déclaration n°15 de Rio de Janeiro].

Pour en savoir plus, consultez l'Agenda 21 régional sur :
www.region-basse-normandie.fr

rubrique « développement durable ».



* EURO RSCG 360 Crédits photos : F. Decaens / Région Basse-Normandie - Bertrand Bouffet / IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ Octobre 2008

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde - BP 523
14035 CAEN cedex
Tél. : 02 31 06 98 98
Fax : 02 31 06 95 95
courrier@crbn.fr



Avec la Région, l'avenir prend de l'avance

www.region-basse-normandie.fr

